

DELEGATION DE DROIT DE VOTE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2022/2023 CHASSEUR INDIVIDUEL		FICHE 2
Adhérent non territorial au titre de détenteur d'un permis de chasser visé, validé pour l'année en cours		
Nom: Prénom: Adresse:	→ Collez votre timbre vote ici	
Adhérents détenteurs d'un permis de chasser visé, validé donnant pouvoir à la personne ci-dessus désignée		
Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir"	Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir"	
Adhérent 1 Timbre vote	Adhérent 2 Timbre vote	
Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir"	Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir"	
Adhérent 3 Timbre vote	Adhérent 4 Timbre vote	
Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir"	Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir"	
Adhérent 5 Timbre vote	Adhérent 6 Timbre vote	
Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir"	Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir"	
Adhérent 7 Timbre vote	Adhérent 8 Timbre vote	
Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir"	Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir"	
Adhérent 9 Timbre vote	Adhérent 10 Timbre vote	

## POUR VOTER A L'ASSEMBLEE GENERALE 2022/2023

Vous devez impérativement nous retourner le ou les imprimés ci-joint correspondant à votre situation, accompagnés du nombre de timbres vote «39 2022/2023» correspondant.

Ils devront être collés, accompagnés obligatoirement de la signature des adhérents précédée de la mention "Bon pour pouvoir".

Le timbre vote est à décoller sur le volet de validation annuel du permis de chasser.

**CES IMPRIMES DOIVENT NOUS PARVENIR AU PLUS TARD 20 JOURS AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE.**